



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion du mercredi 7 janvier 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS

Date : mercredi 29 avril 2026.

Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).

Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre + salle de réception pour cocktail.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55101692 VILLENEUVE LA GARENNE 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 07/01/2026 (16èmes de finale)

Réception d'un arrêté municipal de fermeture des installations.

Ce match est reporté au mercredi 14/01/2026 à 20h00.

Le match des 1/8èmes :

55200072 - 73 - VILLENEUVE LA GARENNE 1 ou CRETEIL LUSITANOS US 2_ ST BRICE FC 1 du 11/01/2026 est lui reporté au mercredi 21/01/2026 à 20h00.

SENIORS – CHAMPIONNAT**528671 – LES ULIS CO – R1/B**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de ULIS CO de jouer ses matchs sur le stade Jean-Marc SALINIER n°2 (synthétique) aux ULIS, en raison des conditions climatiques et de la fermeture du terrain d'honneur, à dater de ce jour et jusqu'au 1er mars 2026,

Vu les dispositions de l'article 39 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

autorise le déroulement des matchs sur le terrain n°2 du stade Jean-Marc Salinier aux ULIS du 07/01/2026 au 01/03/2026.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

53391422 PARIS 13 ATLETICO 2 / MELUN FC 1 du 08/02/2026 (R1/A).

Accord des 2 clubs pour reporter le match au 22/02/2026.

En l'absence de motif, la Commission émet un avis défavorable.

53391458 PARIS 13 ATLETICO 2 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 29/03/2026 (R1/A)

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour reporter le match au 05/04/2026.

En l'absence de motif, la Commission émet un avis défavorable.

53393656 ST CLOUD FC 1 / PARIS ALESIA FC 1 du 18/01/2026 (R3/A)

Demande de ST CLOUD FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS ALESIA FC à transmettre au plus tard le vendredi 16/01/2026 à 12h.

53393796 MAISONS ALFORT FC 1 / THIAIS FC 1 du 18/01/2026 (R3/B)

Demande de MAISONS AFORT FC pour décaler le coup d'envoi à 15h45.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de THIAIS FC à transmettre au plus tard le vendredi 16/01/2026 à 12h.

U18 – CHAMPIONNAT**53399333 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / RACING CF 2 du 11/01/2026 (R2/B)**

Demande de report de RACING CF (motif : match de l'équipe 1 en coupe Gambardella).

La Commission reporte cette rencontre le mercredi 21 janvier 2026 à 20h (date butoir).

53399466 BRUNOY FC 1 / FC FLEURY 91 2 du 04/01/2026 (R3/A)

Reprise de dossier.

Attestation de la mairie de BRUNOY indiquant la fermeture des installations en raison de travaux, le 04 janvier 2026.

La Commission reporte cette rencontre le mercredi 21 janvier 2026 à 20h.

53394917 GRIGNY FOOT 91 1 / ST DENIS US 1 du 18/01/2026 (R3/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 17/12/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'UN match ferme à l'équipe U18 1 de GRIGNY FOOTBALL 91, à compter du 01/01/2026, la Commission indique au club de GRIGNY FOOTBALL 91 qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de GRIGNY, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

53399360 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 25/01/2026 (R2/B)

Rappel.

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 17/12/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'UN match ferme à l'équipe U18 1 de FONTENAY SOUS BOIS, à compter du 01/01/2026, la Commission indique au club de FONTENAY SOUS BOIS US qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de FONTENAY SOUS BOIS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 23 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

53399353 BLANC MESNIL SF 1 / JOINVILLE RC 1 du 18/01/2026 (R2/B)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04/11/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe U18 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 01/12/2025, la Commission indique au club de BLANC MESNIL SF qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BLANC MESNIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

U17 – CHAMPIONNAT**53395298 MELUN FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 11/01/2026 (R1)**

Demande de MELUN FC pour avancer le coup d'envoi à 11h15.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS ST GERMAIN FC à transmettre au plus tard le vendredi 09/01/2026 à 12h00.

53395906 ESPERANCE PARIS 19^{ème} 1 / ROMAINVILLE FC 1 du 15/03/2026 (R3/B)

Accord des 2 clubs pour avancer le match au mercredi 14/01/2026 à 20h00 à ROMAINVILLE sur les installations de ROMAINVILLE FC.

Accord de la Commission.

53396396 BAGNEAUX NEMOURS 1 / ST GERMAIN ST PIERRE 1 du 11/01/2026 (R3/E)

La Commission prend note de la demande d'inversion de BAGNEAUX NEMOURS – refusé par ST GERMAIN ST PIERRE.

Elle invite le club de BAGNEAUX NEMOURS à transmettre l'arrêté de fermeture de son terrain.

Dès réception ce match sera reporté au 01/02/2026.

53396030 VAL D'EUROPE FC 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 25/01/2026

Demande de VAL D'EUROPE FC pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord la Commission (délai de prévenance suffisant).

53395447 PARIS 13 ATLETICO 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 18/01/2026 (R2/A)

RAPPEL

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 10/12/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U17 1 de PARIS 13 ATLETICO, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Commission indique au club de PARIS 13 ATLETICO qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de PARIS sont également concernées par cette sanction (Parc du Tremblay, Parc de CHOISY / CRETEIL, Parc de Bobigny, Ile de Puteaux), accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53395459 PARIS 13 ATLETICO 1 / TRAPPES ES 1 du 01/02/2026.

53395472 PARIS 13 ATLETICO 1 / US VAIRES du 15/02/2026.

53395870 ISSY FC 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 18/01/2026 (R3/B)

RAPPEL

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/12/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'UN match ferme à l'équipe U17 1 d'ISSY FC, à compter du 01/01/2026, la Commission indique au club d'ISSY FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

53396422 FC 91 A.E.L. 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 18/01/2026 (R3/E)

RAPPEL

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/12/2025 ayant infligé une suspension de terrain d'UN match ferme à l'équipe U17 1 de FC 91 A.E.L., à compter du 01/01/2026, la Commission indique au club de FC 91 A.E.L qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes d'ARPAJON, EGLY, LA NORVILLE et MAROLLES EN HUREPOIX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 16 janvier 2026 à 12h00, au plus tard.

U16 – CHAMPIONNAT

53397225 ACBB 1 / BRETIGNY FCS 1 du 25/01/2026 (R2/A)

Demande de l'ACBB pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord la Commission (délai de prévenance suffisant).

53397237 ACBB 1 / BRUNOY FC 1 du 08/02/2026 (R2/A)

Demande de l'ACBB pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord la Commission (délai de prévenance suffisant).

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B

53401183 RED STAR FC 2 / RACING CLUB FRANCE 1 du 17/01/2026

Demande du RED STAR FC 2 pour avancer le coup d'envoi à 14h30 (au lieu de 16h00).

Accord la Commission (délai de prévenance suffisant).

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 3

Poule A

53401815 AULNAY CSL 1 / PARIS UNIVERS. CLUB 1 du 06/12/2025

La Commission accuse réception de la composition du PARIS UNIVERS.CLUB et demande à CSL AULNAY de transmettre la liste des joueurs + staff ayant pris part à ce match avec les numéros de maillot (dernier rappel).

Championnat Régional 3 – U14

| | | |
|-----------------------|---|-----------------------------------|
| AULNAY CSL 1 | 1 | Date: 06/12/2025 |
| PARIS UNIVERS. CLUB 1 | 1 | Arbitre Centre : DIALLO Saidou |
| AULNAY CSL 1 | | Assistant 1 : RAZAFIMANDIMBY Jean |
| | | PARIS UNIVERS. CLUB 1 |

Régional 2

Poule B

53401662 LINAS MONTLHERY ESA 1 / PARIS FC 1 du 14/03/2026

Demande de LINAS MONTLHERY ESA 1 pour décaler le coup d'envoi à 16h30 (au lieu de 16h00) au stade COSOM 1.

Accord la Commission (délai de préférence suffisant).

53401661 BOULOGNE BIL. AC 1 / LILAS FC 1 du 14/03/2026

Demande de BOULOGNE BIL. AC 1 pour jouer le match le samedi 7mars 2026 à 15h00.

Accord la Commission, sous réserve de l'accord des LILAS et que les deux clubs n'ont pas de matchs en retard à jouer.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53399049 VERT LE GRAND US 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 23/11/2025 reporté le 04/01/2026 (R3/C)

La Commission,

pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de CHAMPS SUR MARNE FOOT, Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison de l'impraticabilité du terrain constaté sur place, Considérant que le club de CHAMPS SUR MARNE FOOT demande l'inversion de la rencontre, en application de l'article 20.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF.

ConSIDérant l'article 20.4 du R.S.G. de la LPiFF précise que « si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable, et que le club visiteur se soit déplacé deux fois inutilement, la rencontre peut être fixée, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné. »

Considérant que l'équipe de CHAMPS SUR MARNE FOOT ne s'est pas déplacé deux fois sur les installations de VERT LE GRAND

Installations de Par ces motifs

les dispositions de l'article 20.4 du R.S.G. de la LPIFF ne peuvent être appliquer et émet un avis défavorable à la demande de CHAMPS SUR MARNE

Le match est bien reporté le 22 février 2026

53398786 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / VILLENEUVE GARENNE 1 du 11/01/2026 (B3/A)

Demande de GUERVILLE ARNOUVILLE pour une inversion suite à un arrêté municipal à venir.
La Commission demande au club de lui communiquer l'arrêté municipal de fermeture des installations à cette date.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLENEUVE GARENNE, à communiquer au plus tard le vendredi 9 janvier 2026 à 12h.